

Secrétariat général

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

Secrétariat général des ministères
économiques et financiers

Arrêté du 31 décembre 2018 portant nomination des représentants de l'administration aux commissions administratives paritaires et aux commissions consultatives paritaires de l'administration centrale des ministères économiques et financiers

Le ministre de l'économie et des finances et le ministre de l'action et des comptes publics,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 9 bis, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État;
Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires;
Vu le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'État pris pour l'application de l'article 7 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État;
Vu le décret n° 2010-444 du 30 avril 2010 relatif aux attributions du secrétaire général des ministères économiques et financiers et portant création d'un secrétariat général;
Vu l'arrêté du 30 avril 2010 portant organisation du secrétariat général des ministères économiques et financiers;
Vu l'arrêté du 9 mai 2018 instituant des commissions administratives paritaires à l'administration centrale des ministères économiques et financiers;
Vu l'arrêté du 9 mai 2018 instituant des commissions consultatives paritaires à l'administration centrale des ministères économiques et financiers,

Arrêtent:

Article 1^{er}

Sont nommés en qualité de représentants de l'administration aux commissions administratives paritaires instituées par l'arrêté du 9 mai 2018 susvisé:

Commission administrative paritaire des contrôleurs généraux économiques et financiers

Membres titulaires

La secrétaire générale adjointe, présidente ou le chef de service des ressources humaines.
Le directeur général des finances publiques.
La directrice du budget.
La cheffe du service du contrôle général économique et financier.

Membres suppléants

Le sous-directeur de la gestion des ressources humaines de l'administration centrale.
Un fonctionnaire de la direction générale des finances publiques ayant au moins le rang de sous-directeur.
Un fonctionnaire de la direction du budget ayant au moins le rang de sous-directeur.
L'adjoint au chef du service du contrôle général économique et financier.

Commission administrative paritaire des administrateurs civils

Membres titulaires

- La secrétaire générale adjointe, présidente ou le chef de service des ressources humaines.
- Le directeur général des finances publiques.
- La directrice générale du Trésor.
- La directrice du budget.
- Le directeur général des entreprises.
- La directrice générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes.

Membres suppléants

- Le sous-directeur de la gestion des ressources humaines de l'administration centrale.
- Un fonctionnaire de la direction générale des finances publiques ayant au moins le rang de sous-directeur.
- Un fonctionnaire de la direction générale du Trésor ayant au moins le rang de sous-directeur.
- Un fonctionnaire de la direction du budget ayant au moins le rang de sous-directeur.
- Un fonctionnaire de la direction générale des entreprises ayant au moins le rang de sous-directeur.
- Un fonctionnaire de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes ayant au moins le rang de sous-directeur.

Commission administrative paritaire des attachés d'administration de l'Etat

Membres titulaires

- La secrétaire générale adjointe, présidente ou le chef de service des ressources humaines.
- Un fonctionnaire du secrétariat général appartenant au corps des administrateurs civils ou à un corps équivalent.
- Un fonctionnaire de la direction des affaires juridiques appartenant au corps des administrateurs civils ou à un corps équivalent.
- Un fonctionnaire de la direction du budget appartenant au corps des administrateurs civils ou à un corps équivalent.
- Un fonctionnaire de la direction générale du Trésor appartenant au corps des administrateurs civils ou à un corps équivalent.
- Un fonctionnaire de la direction générale des entreprises appartenant au corps des administrateurs civils ou à un corps équivalent.
- Un fonctionnaire de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes appartenant au corps des administrateurs civils ou à un corps équivalent.

Membres suppléants

- Le sous-directeur de la gestion des ressources humaines de l'administration centrale, ou un fonctionnaire du secrétariat général appartenant au corps des administrateurs civils ou à un corps équivalent.
- Un fonctionnaire de la direction générale du trésor ayant au moins le grade d'attaché principal d'administration.
- Un fonctionnaire de la direction des affaires juridiques ayant au moins le grade d'attaché principal d'administration.
- Un fonctionnaire de la direction générale des entreprises ayant au moins le grade d'attaché principal d'administration.
- Un fonctionnaire de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes ayant au moins le grade d'attaché principal d'administration.
- Un fonctionnaire du secrétariat général ayant au moins le grade d'attaché principal d'administration.
- Un fonctionnaire de la direction générale des finances publiques ayant au moins le grade d'attaché principal d'administration ou un grade équivalent.

Commission administrative paritaire des traducteurs

Membres titulaires

La secrétaire générale adjointe, présidente ou le chef de service des ressources humaines.
Un fonctionnaire du secrétariat général ayant au moins le grade d'attaché principal d'administration.

Membres suppléants

- le sous-directeur de la gestion des ressources humaines de l'administration centrale, ou un fonctionnaire du secrétariat général appartenant au corps des administrateurs civils ou à un corps équivalent,
- un fonctionnaire du secrétariat général appartenant à un corps de catégorie A.

Commission administrative paritaire des ingénieurs économistes de la construction

Membres titulaires

- la secrétaire générale adjointe, présidente ou le chef de service des ressources humaines,
- la cheffe du service des achats, des finances et de l'immobilier.

Membres suppléants

- le sous-directeur de la gestion des ressources humaines de l'administration centrale, ou un fonctionnaire du secrétariat général appartenant au corps des administrateurs civils ou à un corps équivalent,
- un fonctionnaire du secrétariat général appartenant à un corps de catégorie A.

Commission administrative paritaire des secrétaires administratifs relevant des ministres chargés de l'économie et du budget

Membres titulaires

Le sous-directeur de la gestion des ressources humaines de l'administration centrale, président.
Un fonctionnaire du secrétariat général appartenant à un corps de catégorie A.
Un fonctionnaire de la direction générale du Trésor appartenant à un corps de catégorie A.
Un fonctionnaire de la direction générale des entreprises appartenant à un corps de catégorie A.
Un fonctionnaire de la direction du budget appartenant à un corps de catégorie A.
Un fonctionnaire de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes appartenant à un corps de catégorie A.

Membres suppléants

Un fonctionnaire du service des ressources humaines appartenant à un corps de catégorie A.
Un fonctionnaire de la direction générale du Trésor appartenant à un corps de catégorie A.
Un fonctionnaire de la direction générale des finances publiques appartenant à un corps de catégorie A.
Un fonctionnaire de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes appartenant à un corps de catégorie A.
Un fonctionnaire de la direction des affaires juridiques appartenant à un corps de catégorie A.
Un fonctionnaire de la direction générale des entreprises appartenant à un corps de catégorie A.

Commission administrative paritaire des assistants de service social des administrations de l'État

Membres titulaires

Le sous-directeur de la gestion des ressources humaines de l'administration centrale, président.
Un fonctionnaire de la sous-direction des politiques sociales et des conditions de travail appartenant au corps des administrateurs civils ou à un corps équivalent.

Membres suppléants

Un fonctionnaire du service des ressources humaines appartenant au corps des administrateurs civils ou à un corps équivalent.

Un fonctionnaire du secrétariat général appartenant à un corps de catégorie A.

Commission administrative paritaire des dessinateurs projeteurs

Membre titulaire

Le sous-directeur de la gestion des ressources humaines de l'administration centrale, président.

Membre suppléant

Un fonctionnaire du service des ressources humaines appartenant à un corps de catégorie A.

**Commission administrative paritaire des techniciens de laboratoire
des écoles nationales supérieures des mines**

Membres titulaires

Un fonctionnaire du service des ressources humaines appartenant au corps des administrateurs civils ou à un corps équivalent, président.

Le chef de la mission de tutelle des écoles au conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies.

Un fonctionnaire de l'école nationale supérieure des mines de Paris appartenant à un corps de catégorie A.

Membres suppléants

Un fonctionnaire du service des ressources humaines appartenant à un corps de catégorie A.

Un fonctionnaire du conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies appartenant à un corps de catégorie A.

Un fonctionnaire de l'Institut Mines-Télécom appartenant à un corps de catégorie A.

Commission administrative paritaire des adjoints administratifs

Membres titulaires

Un fonctionnaire du service des ressources humaines appartenant au corps des administrateurs civils ou à un corps équivalent, président.

Un fonctionnaire du secrétariat général appartenant à un corps de catégorie A.

Un fonctionnaire de la direction générale du Trésor appartenant à un corps de catégorie A.

Un fonctionnaire de la direction générale des entreprises appartenant à un corps de catégorie A.

Un fonctionnaire de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes appartenant à un corps de catégorie A.

Membres suppléants

Un fonctionnaire du service des ressources humaines ayant au moins le grade d'attaché principal d'administration.

Un fonctionnaire du bureau des cabinets appartenant à un corps de catégorie A.

Un fonctionnaire de la direction des affaires juridiques appartenant à un corps de catégorie A.

Un fonctionnaire de la direction générale du budget appartenant à un corps de catégorie A.

Un fonctionnaire de la direction générale des finances publiques appartenant à un corps de catégorie A.

Commission administrative paritaire des adjoints techniques

Membres titulaires

Un fonctionnaire du service des ressources humaines appartenant au corps des administrateurs civils ou à un corps équivalent, président.

Trois fonctionnaires du secrétariat général appartenant à un corps de catégorie A.
Un fonctionnaire du conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies appartenant à un corps de catégorie A,

Membres suppléants

Un fonctionnaire du service des ressources humaines ayant au moins le grade d'attaché principal d'administration.

Trois fonctionnaires du secrétariat général appartenant à un corps de catégorie A.
Un fonctionnaire du conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies appartenant à un corps de catégorie A.

Commission administrative paritaire des personnels de maîtrise (Imprimerie nationale)

Membre titulaire

Le sous-directeur de la gestion des ressources humaines de l'administration centrale, président.

Membre suppléant

Un fonctionnaire du service des ressources humaines ayant au moins le grade d'attaché principal d'administration.

Commission administrative paritaire des personnels de la correction (Imprimerie nationale)

Membre titulaire

Un fonctionnaire du service des ressources humaines appartenant au corps des administrateurs civils ou à un corps équivalent, président.

Membre suppléant

Un fonctionnaire du service des ressources humaines ayant au moins le grade d'attaché principal d'administration.

Article 2

Sont nommés en qualité de représentants de l'administration aux commissions consultatives paritaires instituées par l'arrêté du 9 mai 2018 susvisé :

Commission consultative paritaire des agents contractuels de l'administration centrale

Membres titulaires

Le sous-directeur de la gestion des ressources humaines de l'administration centrale, président.
Un fonctionnaire du secrétariat général appartenant à un corps de catégorie A.
Un fonctionnaire de la direction générale des entreprises appartenant à un corps de catégorie A.

Membres suppléants

Un fonctionnaire du secrétariat général appartenant au corps des administrateurs civils ou à un corps équivalent.
Un fonctionnaire de la direction du budget appartenant à un corps de catégorie A.
Un fonctionnaire de la direction générale du Trésor appartenant à un corps de catégorie A.

Commission consultative paritaire des ingénieurs mécaniciens électriciens

Membre titulaire

Le sous-directeur de la gestion des ressources humaines de l'administration centrale, président.

Membre suppléant

Un fonctionnaire du secrétariat général ayant au moins le grade d'attaché principal d'administration.

Commission consultative paritaire des ingénieurs adjoints

Membres titulaires

Le sous-directeur de la gestion des ressources humaines de l'administration centrale, président.

Membres suppléants

Un fonctionnaire ayant au moins le grade d'attaché principal d'administration.

Commission consultative paritaire des médecins de prévention

Membres titulaires

Le sous-directeur de la gestion des ressources humaines de l'administration centrale, président.

Un fonctionnaire du service des ressources humaines appartenant au corps des administrateurs civils ou à un corps équivalent.

Membres suppléants

Un fonctionnaire du secrétariat général appartenant au corps des administrateurs civils ou à un corps équivalent.

Un fonctionnaire du secrétariat général ayant au moins le grade d'attaché principal d'administration.

Commission consultative paritaire des ouvriers et conducteurs de véhicules poids lourds

Membre titulaire

Le sous-directeur de la gestion des ressources humaines de l'administration centrale, président.

Membre suppléant

Un fonctionnaire du secrétariat général ayant au moins le grade d'attaché principal d'administration.

Article 3

L'arrêté du 26 janvier 2015 modifié portant nomination des représentants de l'administration aux commissions administratives paritaires et aux commissions consultatives paritaires de l'administration centrale du ministère de l'économie et des finances et du ministère de l'action et des comptes publics est abrogé.

Article 4

La secrétaire générale est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui est publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 31 décembre 2018.

Pour les ministres et par délégation :
La directrice, secrétaire générale adjointe,
MYLÈNE ORANGE-LOUBOUTIN